

I2)J.S.

MINISTÈRE DU BLOCUS  
ET DES  
RÉGIONS LIBÉRÉES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ad

Paris, le 5 MAI 1919 191

*Passer Monté Luer*

Légation de Suisse à Paris

\* - 6 MAI 1919 \*

No. Contr. 463 ✓

Livraison à la Suisse par  
l'Allemagne de charbon de  
la Ruhr.-

Par l'aide-mémoire que le Ministre  
de Suisse a remis à la Direction du Blocus, le Gouvernement  
Fédéral fait connaître qu'il a entamé avec l'Allemagne  
des négociations en vue d'obtenir la livraison par mois  
de 50 à 60.000 tonnes de charbon de la Ruhr et de notables  
quantités d'engrais chimiques, en échange desquelles la  
Suisse accorderait mensuellement des permis d'exportation  
pour 40 à 50 wagons de produits du lait ainsi que 25  
wagons de riz ; en outre la livraison d'un nombre limité

Légation de Suisse  
à Paris.-

Dodis



des têtes de bétail serait prévue pour l'automne prochain, au cas où la Suisse, une fois remplis ses engagements à l'égard des pays alliés, serait en mesure de la consentir.

Les Gouvernements associés ont étudié cette demande avec l'amicale bienveillance qu'ils mettent à l'examen de toutes les requêtes du Gouvernement Fédéral et ils ont décidé d'y donner une réponse favorable, étant bien entendu que les produits lactés seront toujours mis d'abord à la disposition des Gouvernements Alliés dans les conditions de l'arrangement signé à Washington le 22 Janvier, qu'aucune exportation de bétail n'aurait lieu avant que les Alliés n'aient reçu celui dont ils ont prévu l'achat et notamment les quantités dont l'exportation en France a été stipulée par l'accord précité et par l'arrangement franco-suisse du 25 Mars.

Enfin, les Gouvernements associés demandent que l'arrangement à conclure avec l'Allemagne soit dénonçable à 15 jours et non pas à un mois de date./.

S. G.